

Publié le 04/10/2024



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024\_111

OBJET : SPL Normantri - Rapport d'activités année 2023

### Exposé

Il revient aux collectivités actionnaires d'une Entreprise Publique Locale (EPL) de veiller, par l'intermédiaire de leurs représentants au sein du Conseil d'Administration d'une SPL, à ce que les activités de leur opérateur soient conformes aux objectifs qui lui ont été assignés.

Dans ce cadre, le Code Général des collectivités territoriales, dans son article L.1524-5, prévoit une obligation pour tout élu mandataire d'une collectivité dans une EPL de présenter le rapport annuel de la société auprès de son assemblée délibérante.

Ce rapport vise à rendre compte de la manière dont l'élu exécute son mandat.

Cette obligation s'applique à tous les élus administrateurs d'une EPL. Ce dernier porte donc sur :

- la présentation de la SPL Normantri
- L'organisation de la SPL
- Les activités 2023
- Les comptes certifiés par le Commissaire aux Comptes

A cet effet, vous trouverez ci-joint le rapport d'activités de la SPL Normantri, portant sur l'exercice 2023.

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'examen de ce rapport par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en séance du 12 septembre 2024,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 175 - Contre : 0 - Abstentions : 6) pour :

- **Prendre** acte du rapport annuel d'activités 2023 de la SPL Normantri,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

Annexe(s) :  
Normantri Rapport annuel 2023

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU****26 SEPTEMBRE 2024**

Date d'envoi de la convocation : le 16/09/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 158

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance** : LE GUILLOU Alexandrina

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 26 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

**Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence (Jusqu'à 21h00), VIDEGRAIN Arlette suppléante de AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian (Jusqu'à 20h24), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck (Jusqu'à 20h19), BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CRIQUET Anne suppléante de CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud (A partir de 18h25), CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, RÉTHORÉ Patrick suppléant de CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine (Jusqu'à 19h31), FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAYÉ Laurent (A partir de 18h22), HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François (A partir de 18h32), LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis (A partir de 18h31), LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand (A partir de 18h25), LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMOINE Morgan, LEMONNIER Charles suppléant de LEMONNIER Hubert, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, DURUEL Christophe suppléant de LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, FONTAINE Isabelle suppléante de MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, COUVREUR Pascale suppléante de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, VAUTIER Lionel suppléant de PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège,

POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc suppléant de RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODIER Chantal, ROUELLÉ Maurice, BOURY Frédérique suppléante de ROUSSEAU François, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine (A partir de 19h08), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

### **Ont donné procurations**

AMIOT Florence à PERRIER Didier (A partir de 21h00), ARRIVÉ Benoît à HEBERT Dominique, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, BELLIOT DELACOUR Nicole à DENIS Daniel, BERNARD Christian à BERHAULT Bernard (A partir de 20h24), BOTTA Francis à HELAOUET Georges, BRISSET Franck à FIDELIN Benoît (A partir de 20h19), DUBOST Nathalie à GUILLEMETTE Nathalie, DUVAL Karine à FAGNEN Sébastien (A partir de 19h31), GOURDIN Sédrick à POIGNANT Jean-Pierre, GRUNEWALD Martine à BOUSSELMAME Noureddine, HEBERT Karine à BROQUAIRE Guy, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry, LAMOTTE Jean-François à GANCEL Daniel, LECOQ Jacques à PARENT Gérard, LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique (Jusqu'à de 18h31), LEJEUNE Pierre-François à VASSAL Emmanuel, LEONARD Christine à LE DANOIS Francis, LEPOITTEVIN Gilbert à SOURISSE Claudine, PECORARO Yvonne à VIVIER Nicolas, PIC Anna à GENTILE Catherine, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno (Jusqu'à 19h08), VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina.

### **Absents/Excusés :**

BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, GOSSELIN Bernard, GROULT André, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LE PETIT Philippe, LEMONNIER Thierry, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, MABIRE Caroline, PERROTTE Thomas.



Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20241003-DEL2024\_111-DE

S'LO



**RAPPORT ANNUEL  
ANNEE 2023  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**



**NORMANTRI**

INFINIMENT TRI, TOTALEMENT UNIS

# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>RAPPEL DU CONTEXTE</b>  | <b>4</b>  |
| <b>1 FICHE RECAPITULATIVE</b>  | <b>5</b>  |
| <b>2 ACTIVITES, ACTUALITES, SITUATION FINANCIERE ET EVOLUTION ACTIONNARIALE</b>      | <b>7</b>  |
| <b>2.1 ACTIVITES NORMANTRI</b>   | <b>7</b>  |
| <b>2.1.1 PRESENTATION GENERALE</b>   | <b>7</b>  |
| <b>2.1.2 PRINCIPALES ACTIVITES ET OPERATIONS DE L'ANNEE ECOULEE</b>                  | <b>7</b>  |
| <b>2.1.3 EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>                     | <b>11</b> |
| <b>2.1.4 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT</b>   | <b>12</b> |
| <b>2.1.5 EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS</b>                      | <b>13</b> |
| <b>2.1.6 AFFECTATION DU RESULTAT</b>   | <b>14</b> |
| <b>2.1.7 UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                                  | <b>19</b> |
| <b>2.2 EVOLUTIONS STATUTAIRES EFFECTUEES DANS L'ANNEE</b>                            | <b>19</b> |
| <b>2.2.1 EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT</b>   | <b>19</b> |
| <b>3 RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE NORMANTRI ET SES ACTIONNAIRES</b> | <b>20</b> |
| <b>3.1 MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES ENTRE LES ACTIONNAIRES ET NORMANTRI</b>             | <b>20</b> |
| <b>3.2 DIVIDENDES DISTRIBUES AUX ACTIONNAIRES DONT LA COLLECTIVITE</b>               | <b>22</b> |
| <b>4 CONTROLES ET GESTION DES RISQUES</b>  | <b>23</b> |
| <b>4.1 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES</b>  | <b>23</b> |
| <b>4.1.1 DEMANDE INDEMNITAIRE</b>  | <b>23</b> |
| <b>4.1.2 FINANCEMENT</b>   | <b>23</b> |
| <b>4.1.3 PLANNING DU PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE TRI</b>                     | <b>24</b> |
| <b>4.2 CONTROLE INTERNE</b>  | <b>24</b> |
| <b>4.3 CONTROLE EXTERNE</b>  | <b>24</b> |
| <b>5 BILAN DE LA GOUVERNANCE DE NORMANTRI</b>  | <b>25</b> |
| <b>5.1 ACTIONNARIAT</b>  | <b>25</b> |
| <b>5.2 LES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE SPECIALE</b>                                  | <b>26</b> |
| <b>5.3 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE</b>  | <b>26</b> |
| <b>5.4 REMUNERATION ET AVANTAGES DES REPRESENTANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX</b>    | <b>26</b> |
| <b>5.5 BILAN DE LA GOUVERNANCE</b>   | <b>26</b> |
| <b>5.5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>  | <b>26</b> |
| <b>5.5.2 ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE</b>   | <b>28</b> |
| <b>5.5.3 REUNION DE LA CAO</b>   | <b>28</b> |

|              |   |           |
|--------------|---|-----------|
| <b>5.5.4</b> | <b>REUNION DU COMITE STRATEGIQUE TECHNIQUE ET FINANCIER</b> | <b>28</b> |
| <b>5.5.5</b> | <b>GROUPES DE TRAVAIL</b>                                   | <b>29</b> |

## RAPPEL DU CONTEXTE

---

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale de la SPL NORMANTRI, nommés le 6 octobre 2020 et le 19 mai 2021 présentent un rapport écrit devant leur Assemblée délibérante.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- Pour les représentants nommés au sein du Conseil ou de l'Assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- De renforcer le contrôle analogue ;
- De s'assurer que la société NORMANTRI agit en conformité avec les positions et les actions engagées par l'EPCI.

Dans le respect de ces dispositions le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SPL NORMANTRI tel que défini par le Code de la Commande Publique et le Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.



## 1 FICHE RECAPITULATIVE

| Informations générales                           |  |
|--|--|
| Dénomination de la société                       | <b>SPL NORMANTRI</b>   |
| Siège social                                     | <b>9, rue Francis de Pressensé – 14460 COLOMBELLES</b>   |
| Date de création                                 | <b>18 décembre 2019</b>  |
| Secteur d'activité/métier                        | <b>Code NAF 3811Z : Transport, collecte, élimination et récupération de déchets non dangereux</b>  |
| Objet social                                     | <b>Le transport des déchets ménagers et assimilés, la conception, la réalisation, l'exploitation, la maintenance, la gestion et la mise en valeur du centre de tri des collectes sélectives (hors verre) situé à COLOMBELLES, le tri des tonnages excédentaires, la revente, la valorisation ou l'élimination des produits triés, le suivi de la qualité des entrants et de la qualité du tri, les caractérisations des flux de déchets, la communication du centre de tri et l'organisation de visites du centre de tri</b> |
| Président du CA                                  | <b>M. Olivier PAZ :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PDG du 18 décembre 2019 au 30 octobre 2022</li> <li>• Président depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022</li> </ul>   |
| Directeur Général                                | <b>M. Damien COSSART depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022</b>  |
| Commissaire aux comptes et date de sa nomination | <b>ALTONEO AUDIT nommé le 17 janvier 2020</b>  |
| Nombre de salariés                               | <b>1</b>   |



|   |   |
|---|---|
| <b>Collectivité</b>   | <b>Communauté d'Agglomération Le Cotentin</b>   |
| <b>Siège social</b>   | <b>8, rue des Vindits<br/>50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN</b>                                 |
| <b>Date d'adhésion à NORMANTRI</b>                                      | <b>24 septembre 2019</b>  |
| <b>Représentant(s) et rôle au Conseil d'Administration de NORMANTRI</b> | <b>Edouard MABIRE, 1<sup>er</sup> Vice-président<br/>Bertrand LEFRANC, Administrateur</b> |
| <b>Représentant à l'Assemblée Générale de NORMANTRI</b>                 | <b>Edouard MABIRE</b>   |
| <b>Actionnariat</b>   | <b>430 745 voix soit 16,8%</b>  |
| <b>Tonnage d'emballages et papiers usages estimé</b>                    | <b>12 000 tonnes</b>  |
| <b>Population DGF prise en compte</b>                                   | <b>197 757 habitants</b>  |



## L'AGGLO DU COTENTIN

Au 1er janvier 2017, les anciennes Communautés de Communes du Coeur du Cotentin, de la Région de Montebourg, de la Vallée de l'Ouve, de la Côte des Isles, des Pieux, de Douve et Divette, de La Saire, de Saint-Pierre-Eglise et du Val de Saire et les deux communes nouvelles, que sont Cherbourg-en-Cotentin et La Hague ont alors fusionnées pour former une seule entité institutionnelle : la Communauté d'agglomération du Cotentin.

L'agglomération du Cotentin est ainsi devenue la 3ème plus vaste collectivité de France grâce à ses 129 communes.

## 2 ACTIVITES, ACTUALITES, SITUATION FINANCIERE ET EVOLUTION ACTIONNAIRIALE

### 2.1 ACTIVITES NORMANTRI

#### 2.1.1 PRESENTATION GENERALE

L'objet de la SPL regroupe les points suivants :

- Transport des emballages et papiers usagés des quais de transfert des EPCI actionnaire au Centre de Tri Interdépartemental de COLOMBELLES, dans la limite de sa capacité nominale, soit 55.000 t/an, et vers le(s) centre(s) de tri, à désigner ultérieurement, pour les déchets excédentaires ;
- Réalisation de caractérisations régulières selon un plan de prélèvement défini ;
- Tri des matériaux afin d'obtenir une séparation multi-matériaux conforme aux standards par matériaux, définis au minima par les éco-organismes et/ou repreneurs ;
- Valorisation ou élimination des refus de tri (transport compris) ;
- Valorisation et commercialisation des matériaux triés ;
- Transmission des informations aux EPCI pour assurer la traçabilité du recyclage ;
- Communication et sensibilisation sur la réduction des déchets, le recyclage et le service public de gestion des déchets ménagers.

#### 2.1.2 PRINCIPALES ACTIVITES ET OPERATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

L'année 2023 est marquée par les faits suivants :

- Pour notre projet de construction d'un centre de tri interdépartemental à COLOMBELLES :
    - La réception et l'analyse des offres des candidats à la procédure de consultation pour le Marché Public Global de Performance (MPGP) lancée en juin 2022 ;
    - A l'attribution dudit MPGP ;
    - Au démarrage et à la conduite de la phase « Conception ».
  - La conclusion des Marchés Publics de Service amont dit de quasi-régie entre chaque EPCI actionnaire et la SPL NORMANTRI ;
  - La mise en œuvre d'un plan de financement (subventions et crédits bancaires) ;
  - La révision de nos statuts, notre pacte d'actionnaires, notre règlement intérieur et notre guide des procédures d'achats ;
  - Le choix d'un éco-organisme commun à l'ensemble des actionnaires de la SPL ;
  - Le renouvellement de l'ensemble des contrats de reprise matières de nos actionnaires ;
  - Le lancement du travail de conception des espaces et moyens pédagogiques du futur Centre de tri.
- **ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE**

3 offres ont été réceptionnées pour les sociétés PAPREC, SUEZ RV et URBASER ENVIRONNEMENT.

La Commission d'Appel d'Offres de la SPL s'est réunie le 23 mars 2023 et s'est prononcée en faveur du groupement d'entreprises mené par URBASER ENVIRONNEMENT. Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale Ordinaire, réunis ce même jour, ont entériné ce choix et autorisé le Directeur Général à procéder à la mise au point du marché et à la signature

du contrat.

Le montant total de leur offre tranche optionnelle incluse est de 84 111 985,63 € HT. Il est à noter :

- Le dépassement des minimums attendus en termes d'engagements sur les performances principales en construction et en exploitation ;
- Une insertion paysagère satisfaisante ;
- Une architecture simple mais soignée répondant de manière très satisfaisante aux attentes de sobriété et de pérennité ;
- L'ouvrage permettra la manœuvre et le déchargement des véhicules apportant à l'intérieur du bâtiment ;
- L'ouvrage permettra le rechargement de 2 semi-remorques simultanément et des compacteurs à l'intérieur du bâtiment ;
- Le parcours pédagogique est immersif, très qualitatif et sécurisé ;
- Le centre de tri comprendra un niveau d'automatisation élevé avec des avantages particuliers sur le traitement de la fraction 50-120 mm et le traitement des refus de tri ;
- La qualité des accès prévus pour la maintenance ;
- La qualité du système de sécurité incendie ;
- Des moyens humains et matériels adaptés à la réalisation de l'exploitation ;
- Un engagement relativement élevé quant à la part du montant prévisionnel du marché que le titulaire s'engage à confier aux petites et moyennes entreprises ou à des artisans sur la durée du marché global.

Après la mise au point du MPPG et les notifications des 13 Marchés Publics de Service conclus entre NORMANTRI et ses 13 actionnaires, la SPL a signé le marché avec le groupement d'entreprises conduit par URBASER ENVIRONNEMENT le 5 mai 2023.

- **MARCHES PUBLICS DE SERVICE DIT DE QUASI-REGIE ENTRE LA SPL ET CHAQUE EPCI ACTIONNAIRE.**

Les 13 actionnaires de NORMANTRI ont délibéré favorablement pour la conclusion d'un Marché Public de Services entre NORMANTRI et chacun de ses actionnaires. Tous les marchés publics ont été conclus et notifiés à la SPL NORMANTRI au cours du 1<sup>er</sup> quadrimestre 2023. Ces marchés, identiques pour chacun des actionnaires (hormis les quantités estimatives) fixent les modalités contractuelles (objets, durée, démarrage des différentes prestations, prix, révisions, obligations réciproques...) par lesquelles les actionnaires de la SPL lui confient le transport, le tri des emballages et papiers usagés collectés, la commercialisation des matières triées.

- **LE PLAN DE FINANCEMENT DE NOTRE CENTRE DE TRI INTERDEPARTEMENTAL**

**Les subventions :**

4 organismes étaient susceptibles d'apporter leur concours financier à notre projet :

- CITEO, en charge de la REP Emballages et papiers ;
- La REGION NORMANDIE ;
- L'ADEME ;
- Le FEDER.

Notre SPL a assuré l'obtention de **8 800 000 € de subventions en 2023** en provenance de CITEO, la REGION NORMANDIE et l'ADEME :

- Le contrat de subvention (**1 100 000€**) avec CITEO a fait l'objet du versement d'une avance de 220 000€ en février 2023.

- La subvention de **500 000 €** consentie par la REGION NORMANDIE a été validée par le Conseil Régional de mars 2023. Une Avance de 75 000 € nous a été versée en juin 2023.
- La SPL NORMANTRI a déposé un nouveau dossier de subvention en mai et juin 2023 auprès de l'ADEME pour un montant de **7 200 000 €**. Après avis positif, le contrat de subvention a été signé le 6 juillet 2023 et une avance de 720 000 € nous a été versée en novembre 2023.

Un dossier de subvention, déposé le 23 mars 2023 et pour un montant de 1 200 000 €, est en cours d'instruction auprès de la REGION NORMANDIE, service instructeur du FEDER.

### **Le financement bancaire :**

Un groupe de travail, composé des administrateurs et dédié à la recherche de financement bancaire, a été créé avec pour objectif de :

- Déterminer le besoin de financement ;
- Etablir et valider le plan d'affaires de la SPL ;
- Préparer et lancer la consultation bancaire ;
- Réceptionner et analyser les offres bancaires ;
- Construire le plan d'endettement ;
- Négocier, attribuer et établir les contrats de prêt.

Les travaux ont été rapportés et approuvés lors des différentes réunions du Conseil d'Administration de 2023.

Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises :

- Le 9 mai 2023 pour analyser et valider l'étude budgétaire et financière prévisionnelle ;
- Le 25 septembre pour prendre connaissance des offres de prêts bancaires reçues, procéder à un 1<sup>er</sup> classement et lancer la phase de négociation avec les candidats retenus ;
- Le 2 octobre pour émettre un avis sur les offres les mieux-disantes et proposer un arbitrage pour construire le plan d'endettement.

Au terme de cette consultation, la SPL a choisi la BANQUE DES TERRITOIRES (CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS) et ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS pour montant total de 35 M€ de prêts.

### • **DEMARRAGE ET CONDUITE DE LA PHASE N°1 « CONCEPTION » DU CENTRE DE TRI**

L'Ordre de Service de démarrage de la phase n°1 « Conception » a été délivré le 9 mai 2023. Elle consiste en :

- L'élaboration, le dépôt et le suivi jusqu'à l'obtention définitive des autorisations administratives ;
- La réalisation et l'analyse des études complémentaires de sol ;
- La production, l'analyse et la validation des études de conception du process de tri et de conditionnement, des VRD et des bâtiments ;
- La production, l'analyse et la validation des 1<sup>ères</sup> études d'exécution.

### **Les Autorisations administratives :**

Le travail préparatoire et la collaboration avec les parties prenantes nous ont permis de déposer notre Permis de Construire (PC) le 15 aout 2023 et le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) le 23 aout 2023.

Après concertation avec les services de l'Etat, nous avons complété notre DDAE le 22 novembre 2023 en produisant les études complémentaires demandées et en renforçant



toutes les mesures de préservation de la biodiversité. La DREAL a ainsi pu conclure à la recevabilité de notre dossier le 29 novembre 2023 et lancer la procédure de consultation dès le 11 décembre 2023. Notre dossier de PC a ainsi pu être complété et mis à jour.

### **Etudes de sol**

Les études de sol nous ont permis d'affiner notre plan de terrassement et de fondation des bâtiments. Aucune pollution n'a été détectée.

### **Etudes de conception**

Plus de 250 documents (plans, rapports, notes de calcul, documentations, listes, maquettes informatiques...) ont été produits, analysés et gérés via une plateforme dédiée. L'ensemble du travail fourni a abouti à la réalisation d'une 1<sup>ère</sup> maquette de synthèse et de conception le 24 novembre 2023.

- **LA REVISION DE NOS STATUTS, DE NOTRE PACTE D'ACTIONNAIRES, DE NOTRE REGLEMENT INTERIEUR ET DE NOTRE GUIDE DES PROCEDURES D'ACHATS**

L'évolution de l'actionnariat, des modalités d'assistance aux Assemblées avec le déploiement de la visioconférence et du Code de la Commande Publique, l'amélioration formelle du contrôle analogue et la mise en œuvre d'une gouvernance moniste ont conduit la SPL NORMANTRI à entreprendre un travail de réflexion pour améliorer ses statuts. Sont concernés :

- Les Statuts ;
- Le Règlement Intérieur ;
- Le Pacte d'Actionnaires ;
- Le Guide des Procédures d'Achats.

Après inventaire précis des améliorations envisageables, la SPL a bâti un projet de nouvelle documentation sociale ayant comme objectifs une plus grande lisibilité des prérogatives de chacun, une plus grande souplesse d'action tout en renforçant le contrôle analogue.

Un groupe de travail composé des membres du Conseil d'Administration, chacun pouvant s'adjoindre un collaborateur de sa collectivité, s'est réuni à plusieurs reprises :

- Le 5 juin 2023 pour valider le diagnostic posé, les objectifs et la procédure de révision ;
- Le 18 septembre 2023 pour valider les documents révisés.

Le groupe de travail a émis un avis positif sur les projets de Statuts, Pacte d'Actionnaires, Règlement Intérieur et Guide des procédures d'Achats qui ont été débattus et finalisés.

Une Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée le 4 octobre 2023 et a approuvé les révisions des Statuts et du Pacte d'Actionnaires proposés. Le Conseil d'Administration, convoqué le même jour, a approuvé le nouveau Règlement Intérieur et le Guide des Procédures d'Achats.

- **LE CHOIX D'UN ECO-ORGANISME COMMUN**

L'agrément de l'éco organisme chargé de la REP emballages ménagers et papiers usagés venant à son terme le 31/12/2023, les actionnaires de la SPL ont jugé opportun de prendre une position commune pour éviter une complexité de gestion inefficace dans le cadre des contrats de reprise matières et de soutien aux collectivités.

La SPL NORMANTRI a donc organisé le 10 novembre 2023, en partenariat avec le SYVEDAC, une audition des deux candidats au nouvel agrément.

Ont été entendus CITEO puis LEKO qui ont pu exprimer leur singularité d'interprétation du cadre réglementaire. Les discussions qui s'en sont suivies ont permis aux actionnaires de NORMANTRI d'accorder à nouveau leur confiance à CITEO tout en manifestant un besoin de simplification des démarches et de plus grand respect des particularités de chacun.

- **LE RENOUVELLEMENT DE L'ENSEMBLE DES CONTRATS DE REPRISE MATIÈRES DE NOS ACTIONNAIRES**

Initialement prévue à l'ouverture du nouveau centre de tri, la consultation par NORMANTRI des repreneurs des matières produites par les centres de tri a été conduite au cours du dernier trimestre 2023.

En effet, la fin de l'agrément de CITEO coïncidait avec la fin de nombre de contrats de reprise passés entre chaque actionnaire et ses repreneurs. Il est donc apparu utile d'anticiper la phase opérationnelle de la SPL et de lancer une consultation commune des entreprises pour l'ensemble des matières valorisables produites par les centres de tri en contrat avec chaque actionnaire.

Le projet de consultation a donc été présenté lors du groupe de travail dédié le 17 octobre 2023 pour un lancement de la consultation dès le 20 octobre 2023.

La réception des offres le 10 novembre 2023 a permis une 1<sup>ère</sup> analyse débattue le 27 novembre 2023 au cours d'un groupe de travail dédié.

Après négociation avec les attributaires pressentis, le rapport d'analyse des offres a été présenté et agréé par le Comité Technique du 06 décembre 2023 puis par Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2023.

Par la suite, les contrats ont ainsi été établis, sous la supervision de NORMANTRI, entre chaque actionnaire et les repreneurs désignés.

- **LE LANCEMENT DU TRAVAIL DE CONCEPTION DES ESPACES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES DU FUTUR CENTRE DE TRI**

Le 17 octobre 2023, lors d'un groupe de travail dédié, les actionnaires ont pu travailler et débattre des enjeux et objectifs liés à la création des espaces pédagogiques prévus sur le futur centre de tri.

Ont ainsi été présentés :

- Les plans de la salle pédagogique et du circuit de visite immersif ;
- Les conditions d'accueil du public ;
- Les moyens financiers, techniques et humains envisagés ;
- Les possibilités de visites communes à l'UVE du SYVEDAC et la déchetterie de la CU de CAEN-LA-MER situés aussi à COLOMBELLES ;
- Les thèmes et ateliers.

### 2.1.3 EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- **TRAVAIL DE CONCEPTION DES ESPACES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES DU FUTUR CENTRE DE TRI**

La SPL s'est adjoint les services d'un AMO, ELCIMAÏ, pour élaborer le programme de l'opération, les Documents de Consultation des Entreprises (DCE) et l'assister dans l'analyse des offres.

Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises, les 13 février 2024 et 12 mars 2024 afin d'établir les attentes et besoins des actionnaires.

Le programme et le planning de l'opération ont été présentés lors du Comité Technique du 20 mars 2024 et du Conseil d'Administration du 26 mars 2024.

Lors des discussions, il est apparu pertinent de créer un groupement de commandes entre la SPL NORMANTRI et le SYVEDAC qui doit aussi équiper des espaces pédagogiques sur le site de son futur quai de transfert situé à HERMIVAL-LES-VAUX (LISIEUX). Une convention a donc été signée en ce sens.

Un marché à procédure adaptée doit être lancé en juin 2024 avec une audition des candidats sélectionnés en septembre et une attribution en octobre 2024.

- **GARANTIE DES EMPRUNTS**

L'ensemble des actionnaires de NORMANTRI ont apporté leur garantie au premier prêt de 15 M€ émis par la CAISSE DES DEPOTS au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Le financement bancaire restant suivra la même procédure au cours de second semestre 2024.

- **OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES**

Après instruction, notre Permis de Construire et notre Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale nous ont été accordés respectivement les 20 février 2024 et 12 mars 2024 sans qu'il n'y ait le moindre recours à leur encontre.

- **ACQUISITION DU TERRAIN**

Les conditions étant réunies, la SPL NORMANTRI a pu se rendre propriétaire d'un terrain de près de 4,3 ha situé sur la ZAC Lazzaro 3 le 31 mai 2024.

- **LANCEMENT DE LA PHASE N°2 DU MPGP : « TRAVAUX »**

La SPL NORMANTRI a émis l'Ordre de Service de démarrage de la Phase n°2 « Travaux » le 04 juin 2024.

Les opérations de terrassement ont ainsi pu débuter dès le 05 juin 2024.

#### 2.1.4 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Le planning de déploiement des activités de la SPL sont les suivantes :

- Signature des Marchés publics amont entre la SPL et ses actionnaires ;
- Attribution du MPGP : 23 mars 2023 ;
- Signature du MPGP : 05 mai 2023 ;
- Phase « Conception » : de mai 2023 à juillet 2024 ;
- Phase « Travaux » : de juin 2024 à juillet 2025 ;
- Lancement des Appels d'offres de :
  - Conception et réalisation des espaces pédagogiques ;
  - Tri de 15 000 tonnes d'emballages et papiers usagés ;
  - Transport des emballages et papiers usagés des quais de transfert jusqu'aux centres de tri ;
  - Valorisation des refus de tri issus des centres de tri.
- Phase « Mise en Service Industriel » : Aout 2025 à Décembre 2025 ;
- Phase « Exploitation / Maintenance » : Janvier 2026 à Décembre 2032 ;
- Phase « Exploitation / Maintenance Année supplémentaire » : Janvier 2033 à décembre 2033.

### 2.1.5 EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

#### **Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :**

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les comptes clos le 31 décembre 2023 constituent le troisième exercice social ayant une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société n'a pas généré de chiffre d'affaires. Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 6,13 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 567 789,35 euros.

Le résultat d'exploitation ressort à -567 783,22 euros.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -567 783,22 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par une perte de :  
-567 783,22 euros.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 776 948,75 euros.

#### 2.1.6 AFFECTATION DU RESULTAT

La SPL a décidé d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 567 783,22 euros de la manière suivante :

##### Origine

- **Résultat déficitaire de l'exercice :** -567 783,22 euros.

##### Affectation

- **Au report à nouveau, soit :** -587 887,00 euros.

- **Solde du report à nouveau, soit :** 1 115 670,00 euros.

##### Répartition après affectation

Attendu que des subventions d'investissement ont été constaté au cours de l'exercice pour 1 015 000 euros, cette affectation a pour effet de porter le montant des capitaux propres à 2 419 329 euros lesquels demeurent supérieurs à la moitié du capital social.



SA NORMANTRI

Compte de Résultat 1/2

|                                |   |  | 31/12/2023  | 31/12/2022       |                  |
|--------------------------------|---|--|-------------|------------------|------------------|
|                                |   | France                                       | Exportation | 12 mois          |                  |
|                                |   |  |             | 12 mois          |                  |
| PRODUITS D'EXPLOITATION        | Ventes de marchandises  |  |             |                  |                  |
|                                | Production vendue (Biens)                                       |  |             |                  |                  |
|                                | Production vendue (Services et Travaux)                         |  |             |                  |                  |
|                                | Montant net du chiffre d'affaires                               |  |             |                  |                  |
|                                | Production stockée  |  |             |                  |                  |
|                                | Production immobilisée  |  |             |                  |                  |
|                                | Subventions d'exploitation                                      |  |             |                  |                  |
|                                | Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges |  |             |                  |                  |
|                                | Autres produits   |  |             | 6                | 1                |
|                                |   | <b>Total des produits d'exploitation (1)</b> |             |                  | 6                |
| CHARGES D'EXPLOITATION         | Achats de marchandises  |  |             |                  |                  |
|                                | Variation de stock  |  |             |                  |                  |
|                                | Achats de matières et autres approvisionnements                 |  |             |                  |                  |
|                                | Variation de stock  |  |             |                  |                  |
|                                | Autres achats et charges externes                               |  |             | 424 480          | 500 668          |
|                                | Impôts, taxes et versements assimilés                           |  |             | 1 206            | 205              |
|                                | Salaires et traitements   |  |             | 99 996           | 16 666           |
|                                | Charges sociales du personnel                                   |  |             | 40 970           | 6 728            |
|                                | Cotisations personnelles de l'exploitant                        |  |             |                  |                  |
|                                | Dotations aux amortissements :                                  |  |             |                  |                  |
|                                | - sur immobilisations   |  |             | 488              |                  |
|                                | - charges d'exploitation à répartir                             |  |             |                  |                  |
|                                | Dotations aux dépréciations :                                   |  |             |                  |                  |
| - sur immobilisations          |   |  |             |                  |                  |
| - sur actif circulant          |   |  |             |                  |                  |
| Dotations aux provisions       |   |  |             |                  |                  |
| Autres charges                 |   |  | 649         | 718              |                  |
|                                | <b>Total des charges d'exploitation (2)</b>                     |  |             | 567 789          | 524 985          |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b> |   |  |             | <b>(567 783)</b> | <b>(524 983)</b> |

SA NORMANTRI

## Compte de Résultat

2/2

|  |   | 31/12/2023       | 31/12/2022       |
|--|---|------------------|------------------|
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                                 |   | <b>(567 783)</b> | <b>(524 983)</b> |
| <b>Opéra. comm.</b>  | Bénéfice attribué ou perte transférée                             |                  |                  |
|  | Perte supportée ou bénéfice transféré                             |                  |                  |
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>                                     | De participations (3)   |                  |                  |
|  | D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)    |                  |                  |
|  | Autres intérêts et produits assimilés (3)                         |                  |                  |
|  | Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges |                  |                  |
|  | Différences positives de change                                   |                  |                  |
|  | Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement     |                  |                  |
| <b>Total des produits financiers</b>                           |   |                  |                  |
| <b>CHARGES FINANCIÈRES</b>                                     | Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions |                  |                  |
|  | Intérêts et charges assimilées (4)                                |                  |                  |
|  | Différences négatives de change                                   |                  |                  |
|  | Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement    |                  |                  |
| <b>Total des charges financières</b>                           |   |                  |                  |
| <b>RESULTAT FINANCIER</b>                                      |   |                  |                  |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>                           |   | <b>(567 783)</b> | <b>(524 983)</b> |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>                                  | Sur opérations de gestion   |                  |                  |
|  | Sur opérations en capital   |                  |                  |
| <b>Total des produits exceptionnels</b>                        |   |                  |                  |
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>                                 | Sur opérations de gestion   |                  |                  |
|  | Sur opérations en capital   |                  |                  |
|  | Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions |                  |                  |
| <b>Total des charges exceptionnelles</b>                       |   |                  |                  |
| <b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>                                   |   |                  |                  |
| <b>PARTICIPATION DES SALAIRES<br/>IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES</b> |   |                  |                  |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>                                      |   | <b>6</b>         | <b>1</b>         |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>                                       |   | <b>567 789</b>   | <b>524 985</b>   |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>                                  |   | <b>(567 783)</b> | <b>(524 983)</b> |

SA NORMANTRI

Bilan Actif

|  |  | 31/12/2023       |                   |                  | 31/12/2022       |
|--|--|------------------|-------------------|------------------|------------------|
|  |  | Brut             | Amort. et Dépréc. | Net              | Net              |
| Capital souscrit non appelé (1)                      |  |                  |                   |                  |                  |
| ACTIF IMMOBILISÉ                                     | <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>     |                  |                   |                  |                  |
|  | Frais d'établissement                    |                  |                   |                  |                  |
|  | Frais de développement                   |                  |                   |                  |                  |
|  | Concessions brevets droits similaires    |                  |                   |                  |                  |
|  | Fonds commercial (1)                     |                  |                   |                  |                  |
|  | Autres immobilisations incorporelles     |                  |                   |                  |                  |
|  | Avances et acomptes                      |                  |                   |                  |                  |
|  | <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>       |                  |                   |                  |                  |
|  | Terrains                                 |                  |                   |                  |                  |
|  | Constructions                            |                  |                   |                  |                  |
| Installations techniques, mat. et outillage indus.   |  |                  |                   |                  |                  |
| Autres immobilisations corporelles                   | 1 540                                    | 488              | 1 052             |                  |                  |
| Immobilisations en cours                             | 1 259 091                                |                  | 1 259 091         | 368 408          |                  |
| Avances et acomptes                                  |  |                  |                   |                  |                  |
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>               |  |                  |                   |                  |                  |
| Participations évaluées selon mise en équival.       |  |                  |                   |                  |                  |
| Autres participations                                |  |                  |                   |                  |                  |
| Créances rattachées à des participations             |  |                  |                   |                  |                  |
| Autres titres immobilisés                            |  |                  |                   |                  |                  |
| Prêts  |  |                  |                   |                  |                  |
| Autres immobilisations financières                   |  |                  |                   |                  |                  |
| <b>TOTAL (II)</b>                                    |  | <b>1 260 631</b> | <b>488</b>        | <b>1 260 144</b> | <b>368 408</b>   |
| ACTIF CIRCULANT                                      | <b>STOCKS ET EN-COURS</b>                |                  |                   |                  |                  |
|  | Matières premières, approvisionnements   |                  |                   |                  |                  |
|  | En-cours de production de biens          |                  |                   |                  |                  |
|  | En-cours de production de services       |                  |                   |                  |                  |
|  | Produits intermédiaires et finis         |                  |                   |                  |                  |
|  | Marchandises                             |                  |                   |                  |                  |
|  | Avances et Acomptes versés sur commandes |                  |                   |                  |                  |
|  | <b>CREANCES (3)</b>                      |                  |                   |                  |                  |
|  | Créances clients et comptes rattachés    |                  |                   |                  | 220 000          |
|  | Autres créances                          | 198 785          |                   | 198 785          | 108 338          |
| Capital souscrit appelé, non versé                   |  |                  |                   |                  |                  |
| <b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>               |  |                  |                   |                  |                  |
| <b>DISPONIBILITES</b>                                | 1 317 603                                |                  | 1 317 603         | 1 509 975        |                  |
| COMPTES DE REGULARISATION                            | Charges constatées d'avance              | 417              |                   | 417              | 3 399            |
|  | <b>TOTAL (III)</b>                       | <b>1 516 805</b> |                   | <b>1 516 805</b> | <b>1 841 712</b> |
|  | Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) |                  |                   |                  |                  |
| Primes de remboursement des obligations (V)          |  |                  |                   |                  |                  |
| Ecarts de conversion actif (VI)                      |  |                  |                   |                  |                  |
| <b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>                          |  | <b>2 777 436</b> | <b>488</b>        | <b>2 776 949</b> | <b>2 210 120</b> |
| (1) dont droit au bail                               |  |                  |                   |                  |                  |
| (2) dont immobilisations financières à moins d'un an |  |                  |                   |                  |                  |
| (3) dont créances à plus d'un an                     |  |                  |                   |                  |                  |

SA NORMANTRI

Bilan Passif

|  |   | 31/12/2023       | 31/12/2022       |
|--|---|------------------|------------------|
| Capitaux Propres   | Capital social ou individuel                            | 2 560 000        | 2 560 000        |
|  | Primes d'émission, de fusion, d'apport ...              |                  |                  |
|  | Ecart de réévaluation                                   |                  |                  |
|  | <b>RESERVES</b>   |                  |                  |
|  | Réserve légale  |                  |                  |
|  | Réserves statutaires ou contractuelles                  |                  |                  |
|  | Réserves réglementées                                   |                  |                  |
|  | Autres réserves   |                  |                  |
|  | Report à nouveau  | (587 887)        | (62 904)         |
|  | <b>Résultat de l'exercice</b>                           | (567 783)        | (524 983)        |
| Subventions d'investissement   | 1 015 000   |                  |                  |
| Provisions réglementées  |   |                  |                  |
| <b>Total des capitaux propres</b>  |   | <b>2 419 329</b> | <b>1 972 113</b> |
| Autres fonds propres   | Produits des émissions de titres participatifs          |                  |                  |
|  | Avances conditionnées                                   |                  |                  |
| <b>Total des autres fonds propres</b>  |   |                  |                  |
| Provisions   | Provisions pour risques                                 |                  |                  |
|  | Provisions pour charges                                 |                  |                  |
| <b>Total des provisions</b>  |   |                  |                  |
| DETTES (1)   | <b>DETTES FINANCIERES</b>                               |                  |                  |
|  | Emprunts obligataires convertibles                      |                  |                  |
|  | Autres emprunts obligataires                            |                  |                  |
|  | Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) |                  |                  |
|  | Emprunts et dettes financières divers (3)               |                  |                  |
|  | Avances et acomptes reçus sur commandes en cours        |                  |                  |
|  | <b>DETTES D'EXPLOITATION</b>                            |                  |                  |
|  | Dettes fournisseurs et comptes rattachés                | 345 393          | 5 024            |
|  | Dettes fiscales et sociales                             | 12 227           | 12 983           |
|  | <b>DETTES DIVERSES</b>                                  |                  |                  |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés                              |   |                  |                  |
| Autres dettes  |   |                  |                  |
| Produits constatés d'avance (1)  |   | 220 000          |                  |
| <b>Total des dettes</b>  |   | <b>357 619</b>   | <b>238 007</b>   |
| Ecart de conversion passif   |   |                  |                  |
| <b>TOTAL PASSIF</b>  |   | <b>2 776 949</b> | <b>2 210 120</b> |
| Résultat de l'exercice exprimé en centimes                                   |   | (567 783,22)     | (524 983,15)     |
| (1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an                    |   | 357 619          | 238 007          |
| (2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP |   |                  |                  |
| (3) Dont emprunts participatifs  |   |                  |                  |

### 2.1.7 UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société n'a pas eu recours à des instruments financiers au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## 2.2 EVOLUTIONS STATUTAIRES EFFECTUEES DANS L'ANNEE

L'évolution de l'actionnariat, des modalités d'assistance aux Assemblées avec le déploiement de la visioconférence et du Code de la Commande Publique, l'amélioration formelle du contrôle analogue et la mise en œuvre d'une gouvernance moniste conduisent la SPL NORMANTRI à entreprendre un travail de réflexion pour améliorer ses statuts. Sont concernés :

- Les Statuts ;
- Le Règlement Intérieur ;
- Le Pacte d'Actionnaires ;
- Le Guide des Procédures d'Achats.

Après inventaire précis des améliorations envisageables, la SPL a bâti un projet de nouvelle documentation sociale ayant comme objectifs une plus grande lisibilité des prérogatives de chacun, une plus grande souplesse d'action tout en renforçant le contrôle analogue.

Un groupe de travail composé des membres du Conseil d'Administration, chacun pouvant s'adjoindre un collaborateur de sa collectivité, s'est réuni :

- Le 5 juin 2023 pour valider le diagnostic posé, les objectifs et la procédure de révision ;
- Le 18 septembre 2023 pour valider les documents révisés.

Le groupe de travail a émis un avis positif sur les projets de Statuts, Pacte d'Actionnaires, Règlement Intérieur et Guide des procédures d'Achats qui ont été débattus et finalisés.

Une Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée le 4 octobre 2023 et a approuvé les révisions des Statuts et du Pacte d'Actionnaires proposés. Le Conseil d'Administration, convoqué le même jour, a approuvé le nouveau Règlement Intérieur et le Guide des Procédures d'Achats.

### 2.2.1 EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

L'actionnariat de la SPL NORMANTRI n'a pas changé en 2023.

Rappelons qu'en 2021, l'actionnariat a connu les modifications suivantes :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Communauté d'agglomération LISIEUX-NORMANDIE adhère au SYVEDAC.
- Le SMEOM de la Région d'ARGENCES est dissout au 31 décembre 2020 au bénéfice de la Communauté de communes VAL ES DUNES, de la Communauté d'agglomération LISIEUX-NORMANDIE et de la Communauté urbaine CAEN LA MER, ces deux dernières étant adhérentes du SYVEDAC pour la compétence traitement des déchets ménagers. L'Assemblée Générale a ainsi décidé d'agréer la Communauté de communes VAL ES DUNES en qualité de nouvel actionnaire.
- Au 1<sup>er</sup> avril 2021, la Communauté urbaine CAEN LA MER se retire du SMICTOM DE LA BRUYERE au bénéfice du SYVEDAC.

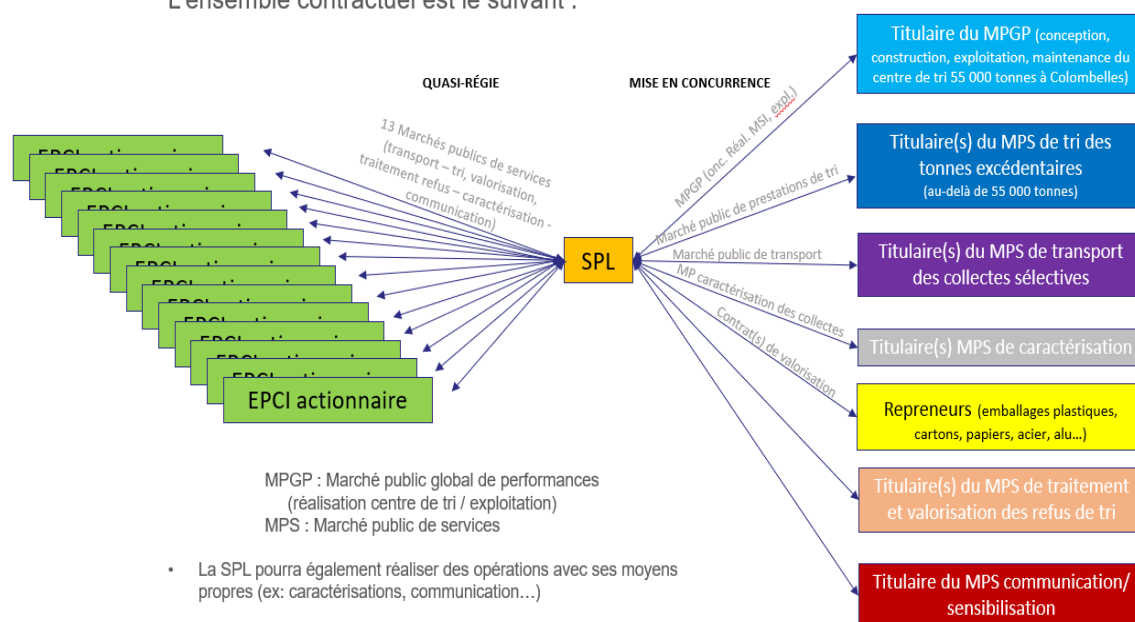


### 3 RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE NORMANTRI ET SES ACTIONNAIRES

#### 3.1 MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES ENTRE LES ACTIONNAIRES ET NORMANTRI

Le Marché Public Global de Performance (MPGP) a été conclu par la SPL NORMANTRI avec le groupement d'entreprises conduit par URBASER ENVIRONNEMENT le 5 mai 2023. Pendant le 1<sup>er</sup> quadrimestre 2023, les 13 actionnaires de NORMANTRI ont reçu, délibéré positivement et notifié le Marché Public de Services leur permettant de confier, dès l'ouverture de notre centre de tri, la gestion des déchets issus de la collecte sélective.

L'ensemble contractuel est le suivant :



#### Début prévisionnel d'exécution des prestations :

Suite aux évolutions du projet, le démarrage prévisionnel de réception des 1<sup>ères</sup> collectes est estimé au 27 août 2025 pour le SYVEDAC et au 12 septembre 2025 pour les 12 autres collectivités actionnaires.

#### Les principales clauses sont les suivantes :

##### Prix et révision :

- Charges fixes de la SPL (prix unitaire en €/habitant selon la population DGF) :
  - Prix minimum : 4,90 € HT/hab.
  - Prix maximum : 5,80 € HT/hab.
  - Ce prix correspond notamment aux postes suivants : ménage, assurances, impôts, personnel, amortissements, frais financiers, communication, sensibilisation, caractérisations, transport... (le transport est mutualisé entre tous les actionnaires grâce au prix couvrant les charges fixes de la SPL - cf. obligation du pacte d'actionnaires).

- Formule de révision :
  - ✓  $P_m = P_o \times (0,67 + 0,06 \times (ICHT-IME_m / ICHT-IME_o) + 0,05 \times (FSD2_m / FSD2_o) + 0,22 \times (ACT-DAm / ACT-DAo))$  ;
  - ✓ ICHT-IME : indice « coût horaire, tout salarié, dans les industries mécaniques et électriques », FSD2n : indice « Frais et services divers n°2 », ACT-DAn : Indice « Activité distribution avec conducteur et carburant ».
  
- Prestations de tri (prix unitaire en €/tonne entrante) :
  - Prix minimum : 116,30 € HT/tonne entrante.
  - Prix maximum : 130,10 € HT/tonne entrante.
  - Prix unitaire selon tonnages apportés qui couvre les prestations de tri du centre de tri et les prestations de tri des tonnes excédentaires.
  - La formule de révision est la même que pour le MPGP :
    - ✓  $P_m = P_o \times (0,10 + 0,90 \times (0,5 \times (ICHT-IME_m / ICHT-IME_o) + 0,4 \times (FSD2_m / FSD2_o) + 0,1 \times (010534766_m / 010534766_o))$  ;
    - ✓ ICHT-IME : indice « coût horaire, tout salarié, dans les industries mécaniques et électriques », FSD2n : indice « Frais et services divers n°2 », 010534766 : indice «010534766 Électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36kVA ».
  
- Traitement des refus (Prix unitaire en €/tonne auquel il convient d'ajouter la TGAP en vigueur) :
  - Prix minimum : 180,00 € HT/tonne de refus.
  - Prix maximum : 216,00 € HT/tonne de refus.
  - Le prix unitaire couvre le transport + coût de traitement des refus de tri.
  - Formule de révision :
    - ✓  $P_m = P_o \times (0,10 + 0,90 \times (0,3 \times (ICHT-IME_m / ICHT-IME_o) + 0,4 \times (FSD2_m / FSD2_o) + 0,1 \times (010534766_m / 010534766_o) + 0,2 \times (ACT-DAn / ACT-DAo))$  ;
    - ✓ ICHT-IME : indice « coût horaire, tout salarié, dans les industries mécaniques et électriques », FSD2n : indice « Frais et services divers n°2 », 010534766 : indice «010534766 Électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36kVA », ACT-DA : Indice « Activité distribution avec conducteur et carburant ».

### Caractérisation :

Le plan de caractérisation permettra à chaque actionnaire de connaître la composition des emballages et papiers usagés envoyés à la SPL. Les résultats serviront de clé de répartition pour affecter à chacun les quantités de matières premières secondaires commercialisées et calculer le coût des refus de tri. En outre, d'autres caractérisations seront envisagées d'un commun accord pour connaître la qualité des gisements par secteur et/ou par types de producteurs.

#### **Valorisation des matériaux :**

Assurée par la SPL. L'intégralité des recettes générées par la valorisation matière est perçue par la SPL qui reverse trimestriellement à l'euro près et à chaque collectivité actionnaire les recettes de valorisation correspondant à la part d'emballages apportée suivant la méthode de valorisation concertée et choisie par la SPL.

#### **Obligation de la collectivité actionnaire :**

Les collectivités actionnaires couvrent la SPL des charges exceptionnelles non prévues au Marché Public de Services (ex. : réclamation d'un titulaire d'un marché aval avec la SPL).

#### **Performance :**

Il n'y a pas de clause spécifique à ce sujet mais la construction des prix de la SPL favorise la performance des collectes sélectives tant en quantité qu'en qualité.

#### **Fin du marché :**

Les stocks sont évalués contradictoirement. Les conséquences économiques en seront tirées à la fin du Marché Public de Services.

#### **Communication :**

La SPL réalise l'aménagement de l'espace pédagogique du Centre de tri interdépartemental et du circuit de visite du futur centre de tri et procurera des kits de communication.

### **3.2 DIVIDENDES DISTRIBUES AUX ACTIONNAIRES DONT LA COLLECTIVITE**

Par décision du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Général Ordinaire du 8 juillet 2024, il n'a pas été décidé le versement de dividendes.

Rappelons qu'aucun dividende n'a été versé depuis la création de la SPL.

## 4 CONTROLES ET GESTION DES RISQUES

---

### 4.1 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

#### 4.1.1 DEMANDE INDEMNITAIRE

Par courrier du 28 juillet 2022, la société PAPREC sollicite l'indemnisation d'un préjudice allégué, à hauteur de 3 538 454 euros, tiré de la prétendue illégalité de la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général de la procédure de passation du Marché Public Global de Performance portant sur la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un centre de tri des déchets situé à COLOMBELLES (avis n° 20-145009).

Par courrier daté du 15 septembre 2022, La SPL NORMANTRI a réfuté la demande de la société PAPREC au motif que la décision de déclaration sans suite repose sur de nombreux motifs d'intérêt général qui ont tous été consacrés par la jurisprudence. Par ailleurs, on notera que le nouveau marché est substantiellement différent du précédent et que rien ne garantissait que la société PAPREC soit déclarée attributaire du marché dans l'hypothèse où la SPL NORMANTRI aurait repris son analyse au stade des offres à l'issue de l'ordonnance du juge des référés précontractuel. Enfin, la SPL NORMANTRI n'a rendu public aucune information couverte par le secret des affaires.

Par suite de ces échanges et de la conclusion du MPGP, les parties n'ont procédé à aucun nouvel acte.

#### 4.1.2 FINANCEMENT

CITEO, l'ADEME et la REGION NORMANDIE ont confirmé l'octroi de subventions pour un montant total de 8,8 M€. Le versement des subsides est conditionné par l'avancement des travaux et la réalisation des performances attendues.

1,2 M€ supplémentaires sont actuellement en instruction auprès de la REGION NORMANDIE dans le cadre des fonds FEDER.

La SPL a procédé à un appel au marché bancaire pour un montant total de 35 M€. LA BANQUE DES TERRITOIRES (27,5 M€) et ARKEA (7,5 M€) ont ainsi apporté leurs concours financiers. 15 M€ ont été souscrits à taux variable avec le taux du livret A en index de base et 20 M€ à taux fixe. Cela permet une gestion plus dynamique de la dette tout en limitant la prise de risque lié à une éventuelle remontée des taux.

Le budget d'investissements établi comprend les révisions de prix inscrites au MPGP. Après une forte période d'inflation constatée de 2020 à 2022, les révisions, en 2023, sont comprises en +1 et +2%, en ligne avec nos prévisions.

Quelques travaux supplémentaires ont été identifiés. Il s'agit :

- Du défrichage de la parcelle boisée selon les préconisations des écologues ;
- De l'amélioration du process de tri par l'ajout d'un système aéraulique complet permettant un meilleur captage des films ;
- De tenir compte des résultats de l'étude G2 Pro pour les travaux de terrassement et fondation.

Ils aboutiront à un impact financier mineur de +0,6% du montant du marché.

#### 4.1.3 PLANNING DU PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE TRI

La Construction du centre de tri est soumise à autorisation administrative (Permis de Construire (PC) et Arrêté d'Exploiter).

Dès notification du marché, les entreprises du groupement ont préparé les dossiers de demande aboutissant à un dépôt du PC le 15 août 2023 et un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale le 23 août 2023. La présence d'un bosquet d'arbres nous a amené à diligenter une étude faune/flore complémentaire et à enrichir toutes les actions liées non seulement à la préservation de la biodiversité mais aussi, à terme, à son développement. Nous avons apporté une solution pertinente et pérenne à chaque possibilité de nuisances (bruit, air, eau, risque incendie...).

Parallèlement, un soin particulier a été apporté à la qualité architecturale des bâtiments et de leurs intégrations paysagères. Notre projet allie ainsi conformité stricte aux réglementations, sobriété esthétique et fonctionnalités.

En outre, depuis le démarrage du projet, toutes les parties prenantes ont été concertées et leurs demandes intégrées.

En conclusion, la qualité des dossiers demandés nous ont permis de limiter les risques de recours des tiers au maximum.

Ainsi, notre PC est devenu définitif le 22 mai 2024 et notre Arrêté d'Exploiter le 12 août 2024. Cependant, l'étude faune/flore complémentaire réalisée en décembre 2023 a engendré un décalage de 3 mois du planning initial. C'est, à ce jour, le seul glissement constaté.

#### 4.2 CONTROLE INTERNE

En 2023, notre SPL a entrepris un travail de refonte de ses statuts, de son pacte d'actionnaires, de son règlement intérieur et de son guide des procédures d'achats.

Les objectifs poursuivis ont porté sur :

- La rédaction des documents afin de clarifier les termes employés, de reformuler certains articles, d'ajouter les fondements juridiques, d'harmoniser les mises en page... ;
- La clarification des prérogatives des différents organes de décision et de préciser leurs compétences (Assemblée Générale, Conseil d'Administration (CA), Commission d'Appel d'Offres (CAO), Direction Générale (DG), Comité Stratégique Technique et Financier (CSTF)) ;
- Le renforcement du contrôle analogue (contrôle du CA, création d'un CSTF, rédaction du rapport annuel de l'élu mandataire...) ;
- La clarification des procédures de la Commande Publique (précision sur les différents seuils (publicité, procédure adaptée, procédure formalisée), constitution et condition de recours à la CAO, délégation donnée à la DG... ;
- L'adaptation des documents aux contrats effectivement conclus, à la modification de l'actionnariat, à la libération du capital, la rédaction du plan d'affaires...

D'autre part, les comptes de la SPL sont tenus par le Cabinet d'expert-comptable ASKIL et certifiés par les Commissaires Aux Comptes d'ALTONEO.

#### 4.3 CONTROLE EXTERNE

Il n'y a eu aucun contrôle externe diligenté en 2023.



## 5 BILAN DE LA GOUVERNANCE DE LA SPL NORMANTRI

### 5.1 ACTIONNARIAT

L'actionnariat de la SPL NORMANTRI est le suivant :

| Actionnaires                                   | Actions | Administrateurs par actionnaire | Administrateurs  | Rôle   |
|--|---------|---------------------------------|--|--|
| SYVEDAC  | 975 174 | 5                               | Olivier PAZ<br>Anne-Marie LAMY<br>Patrice GERMAIN<br>Marc LECERF<br>Etienne COOL | <u>Président</u><br>Administrateur<br>Administrateur<br>Administrateur<br><u>5ème Vice-Président</u> |
| Communauté d'Agglomération du Cotentin         | 430 745 | 2                               | Edouard MABIRE<br>Bertrand LEFRANC   | <u>1er Vice-Président</u><br>Administrateur  |
| SEROC  | 307 409 | 1                               | Christine SALMON   | <u>2ème Vice-Président</u>   |
| Syndicat Mixte du Point Fort Environnement     | 270 988 | 1                               | Laurent PIEN   | <u>4ème Vice-Président</u>   |
| SIRTOM de la Région de Flers-Condé             | 182 468 | 1                               | Thierry AUBIN  | <u>3ème Vice-Président</u>   |
| SITCOM de la région d'Argentan                 | 101 227 | 1                               | Philippe JIDOUARD  | Administrateur   |
| Communauté de Communes Pays de Falaise         | 64 030  | 1                               | Norbert BLAIS  | Administrateur   |
| Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage | 61 220  | 1                               | Corinne CLEMENT  | Administrateur   |
| Communauté de Communes Terre d'Auge            | 49 012  | 1                               | Joël LEBRUN  | Administrateur   |
| Communauté de Communes Val Es Dunes            | 39 194  | 1                               | Stéphane AMILCAR   | Administrateur   |
| SMICTOM de la Bruyère                          | 33 233  | 1                               | Olivier GUILLEMETTE  | Administrateur   |
| Communauté de Communes Baie du Cotentin        | 24 096  | 1                               | Marie-Agnès HEROUT   | Administrateur   |
| Communauté de Communes Cingal Suisse Normande  | 21 204  | 1                               | Isabelle ONRAED  | dministrateur  |

Lors du CA du 23 mars 2023, M. Bertrand LEFRANC a pris ses fonctions d'administrateur en remplacement de M. Philippe BAUDIN, pour le compte de la Communauté d'Agglomération du COTENTIN.

Lors du CA du 4 octobre 2023, M. Stéphane AMILCAR a pris ses fonctions d'administrateur en

remplacement de M. Jacques-Yves OUIN, pour le compte de la Communauté de Communes VAL ES DUNES.

## 5.2 LES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE SPECIALE

Compte-tenu de la présence d'au moins un représentant de chaque actionnaire au Conseil d'Administration, il n'a pas été constitué d'Assemblée Spéciale.

## 5.3 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

Lors du Conseil d'Administration du 18 décembre 2019, après en avoir délibéré et conformément aux articles 18 et 19 des statuts, les administrateurs avaient décidé d'opter pour une Direction Générale de la Société assumée par le Président du Conseil d'Administration.

En conséquence, M. Olivier PAZ, nommé Président au cours du même Conseil, assumait la responsabilité la Direction Générale de la Société depuis lors.

Au cours du Conseil d'Administration du 6 octobre 2020, les administrateurs décident d'opter pour une Direction Générale de la Société assumée par un(e) Directeur(ice) Général(e).

En attendant son recrutement, la Direction Générale reste assumée par le Président du Conseil d'Administration conformément à la décision du Conseil d'Administration du 18 décembre 2019.

Par décision du Conseil d'Administration du 17 mai 2022, il a été décidé le recrutement de M. Damien COSSART à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, date à laquelle il a effectivement pris ses fonctions.

## 5.4 REMUNERATION ET AVANTAGES DES REPRESENTANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article 21 des statuts, les membres du Conseil d'Administration exercent leur fonction de façon bénévole.

De même, il n'a pas été décidé de rémunération ou d'indemnité pour le Président du Conseil d'Administration.

## 5.5 BILAN DE LA GOUVERNANCE

### 5.5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises en 2023.

**LE 23 MARS 2023** au cours duquel l'ordre du jour suivant a été discuté :

1. Désignation de M. Bertrand LEFRANC de la CA du COTENTIN, en qualité d'administrateur (en remplacement de M. Philippe BAUDIN) ;
2. Validation des projets de Marchés Publics de Services entre la SPL NORMANTRI et chaque EPCI actionnaire, portant sur des prestations relatives au transport, à la caractérisation, au tri, au conditionnement des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons, issus de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, à la commercialisation des produits valorisables, au traitement des refus de tri et à la communication ;

3. Marché Public Global de Performance pour la Conception Réalisation Exploitation et Maintenance d'un centre de tri pour la SPL NORMANTRI : validation de la procédure de passation et de l'attributaire, validation de la mise au vote aux membres de l'Assemblée Générale de la SPL NORMANTRI ;
4. Projet de Budget d'investissements ;
5. Projet de rédaction du business plan ;
6. Fausse consigne des bouteilles en plastique ;
7. Questions diverses.

**LE 23 JUIN 2023** au cours duquel l'ordre du jour suivant a été discuté :

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 mars 2023 ;
2. Présentation du Rapport annuel 2022 ;
3. Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
4. Affectation du Résultat ;
5. Absence de conventions réglementées ;
6. Bilan de la phase de passation des Marchés Publics de Services conclus entre chaque EPCI actionnaire et la SPL NORMANTRI ;
7. Avancée du projet de conception/réalisation/exploitation et maintenance du Centre de tri par suite de l'attribution du Marché Public Global de Performance au groupement conduit par URBASER ENVIRONNEMENT ;
8. Projet d'actualisation des documents sociaux ;
9. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**LE 4 OCTOBRE 2023** au cours duquel l'ordre du jour suivant a été discuté :

1. Désignation de M. Stéphane AMILCAR de la Communauté de communes VAL ES DUNES, en qualité d'administrateur ;
2. Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 juin 2023 ;
3. Décision d'attribution des marchés de financement bancaire du centre de tri et autorisation donnée au Directeur Général de signer lesdits marchés ;
4. Nécessité pour les actionnaires de NORMANTRI de garantir les emprunts à contracter ;
5. Présentation du projet de révision des statuts, du pacte d'actionnaire, du règlement intérieur et du guide des procédures d'achats ;
6. Approbation du nouveau règlement intérieur ;
7. Approbation du nouveau guide des procédures d'achats ;
8. Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour l'approbation des nouveaux statuts et pacte d'actionnaires ;
9. Avancée du projet de conception/réalisation/exploitation et maintenance du Centre de tri et activités de NORMANTRI.

**LE 13 DECEMBRE 2023** au cours duquel l'ordre du jour suivant a été discuté :

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 4 octobre 2023 ;
2. Décision d'attribution d'un marché de financement bancaire du centre de tri et autorisation donnée au Directeur Général de signer ledit marché ;
3. Point sur la procédure de garantie des emprunts ;

4. Prolongation de la promesse de vente du terrain prévu pour la construction du centre de tri ;
5. Consultation des entreprises pour la reprise des matières valorisables ;
6. Avancée du projet de Centre de tri de NORMANTRI : Permis de Construire et Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale ;
7. Travaux supplémentaires liés à la préservation de la biodiversité ;
8. Etudes projet : analyse des incidences de l'obligation de trier les films PE/PP et aluminisés sur le process de tri ;
9. Projet de centre de tri : planning.

### 5.5.2 ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie à deux reprises en 2023.

**LE 23 MARS 2023** au cours duquel l'ordre du jour suivant a été discuté :

1. Autorisation de la mise au point et de la signature par le Directeur Général des Marchés Publics de Services entre la SPL NORMANTRI et chaque EPCI actionnaire, marché portant sur des prestations relatives au transport, à la caractérisation, au tri, au conditionnement des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons, issus de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, à la commercialisation des produits valorisables, au traitement des refus de tri et à la communication ;
2. Autorisation d'attribution et de mise au point du Marché Public Global de Performance pour la Conception Réalisation Exploitation et Maintenance d'un centre de tri pour la SPL NORMANTRI et autorisation de signature par le Directeur Général ;
3. Questions diverses.

**LE 23 JUIN 2023** au cours duquel l'ordre du jour suivant a été discuté :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
4. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
6. Projet d'actualisation des documents sociaux ;
7. Pouvoirs en vue des formalités.

### 5.5.3 REUNION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le 23 mars 2023, les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis pour proposer un attributaire au Marché Public Global de Performance pour la Conception Réalisation Exploitation et Maintenance d'un centre de tri pour la SPL NORMANTRI pour l'offre de base dont la tranche optionnelle et sans PSE1.

### 5.5.4 REUNION DU COMITE STRATEGIQUE TECHNIQUE ET FINANCIER

Suite à sa création le 4 octobre 2023, le Comité Financier Technique et Stratégique s'est réuni

le 6 décembre 2023 pour débattre de l'Ordre du jour suivant :

1. Décision d'attribution d'un marché de financement bancaire du centre de tri et autorisation donnée au DG de signer ledit marché ;
2. Garanties d'emprunts ;
3. Prolongation de la promesse de vente du terrain prévu pour la construction du centre de tri ;
4. Consultation des entreprises pour la reprise des matières valorisables ;
5. Avancée du projet de conception/réalisation/exploitation et maintenance du Centre de tri et activités de NORMANTRI :
  - Autorisations administratives : PC et DDAE ;
  - Travaux supplémentaires liés à la préservation de la biodiversité ;
  - Etudes projet : incidence d'une plus grande présence de films plastiques sur le process de tri ;
  - Planning.

### 5.5.5 GROUPES DE TRAVAIL

La SPL NORMANTRI a créé plusieurs groupes de travail en 2023, sur les thèmes suivants :

#### LE FINANCEMENT BANCAIRE

Un groupe de travail, composé des administrateurs et dédié à la recherche de financement bancaire, a été créé avec pour objectif de :

- Déterminer le besoin de financement ;
- Etablir et valider le plan d'affaires de la SPL ;
- Préparer et lancer la consultation bancaire ;
- Réceptionner et analyser les offres bancaires ;
- Construire le plan d'endettement ;
- Négocier, attribuer et établir les contrats de prêt.

Le groupe travail s'est réuni à plusieurs reprises :

- Le 9 mai 2023 pour analyser et valider l'étude budgétaire et financière prévisionnelle ;
- Le 25 septembre 2023 pour prendre connaissance des offres de prêts bancaires reçues, procéder à un 1<sup>er</sup> classement et lancer la phase de négociation avec les candidats retenus ;
- Le 2 octobre 2023 pour émettre un avis sur les offres les mieux-disantes et proposer un arbitrage pour construire le plan d'endettement.

#### LA REVISION DES STATUTS, DU PACTE D'ACTIONNAIRE, DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU GUIDE DE PROCEDURE DES ACHATS

Un groupe de travail composé des membres du Conseil d'Administration, chacun pouvant s'adjoindre un collaborateur de sa collectivité, s'est réuni :

- Le 5 juin 2023 pour valider le diagnostic posé, les objectifs et la procédure de révision ;
- Le 18 septembre 2023 pour valider les documents révisés.

#### LE RENOUVELLEMENT DE L'ENSEMBLE DES CONTRATS DE REPRISSE MATIERES DE NOS ACTIONNAIRES

Le projet de consultation des repreneurs des matières triés a été présenté lors du groupe de travail le 17/10/2023 pour un lancement de la consultation prévu dès le 20/10/2023.

La réception des offres le 10/11/2023 a permis une 1<sup>ère</sup> analyse débattue le 27/11/2023 lors de la réunion du groupe de travail.

## LE LANCEMENT DU TRAVAIL DE CONCEPTION DES ESPACES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES DU FUTUR CENTRE DE TRI

Le 17 octobre 2023, le groupe de travail s'est réuni pour lancer le travail sur la conception des espaces et moyens pédagogiques du centre de tri.